



BANQUE des
TERRITOIRES



LIVRET D'ACCUEIL

Créateur Notaire

Qui sommes-nous ?

La Banque des Territoires au service de l'intérêt général et du développement économique du pays

Conformément à la mission que l'État nous a confiée, nous accompagnons les politiques publiques et contribuons à l'amélioration du service public de la justice. Tiers de confiance, nous assurons la protection des fonds des particuliers et des personnes morales confiés aux professions juridiques.

Accompagnement, expertise et appui de nos équipes

Nous sommes à votre écoute via notre réseau de 16 directions régionales et 35 implantations territoriales.

Avec la Direction Générale des Finances Publiques, nous mettons à votre disposition des interlocuteurs de proximité qui connaissent votre métier et assurent une relation suivie personnalisée.

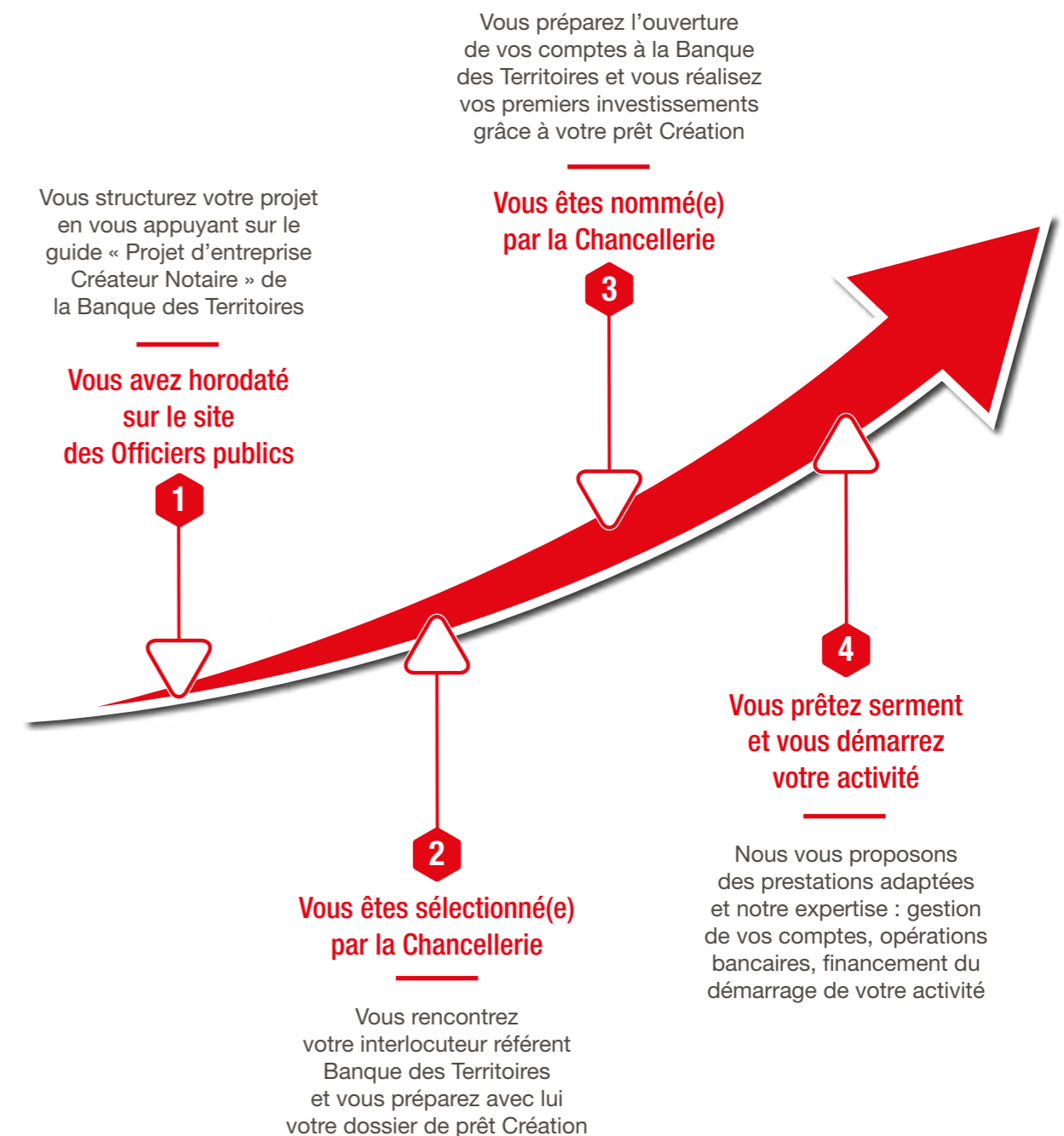
- ◆ **Dans chaque région :** votre interlocuteur référent vous apporte expérience et conseil dans le financement de votre projet
- ◆ **Sur le territoire :** des centres de services bancaires sont à votre disposition pour l'ouverture et la tenue de vos comptes professionnels et des services associés

Contactez-nous

- ◆ via le formulaire de contact sur notre site www.banquedesterritoires.fr
- ◆ ou au  N° vert 0800 887 300

Vous projetez de créer votre étude ?

La Banque des Territoires vous accompagne en vous apportant des solutions à chaque étape de la création de votre étude.
Retrouvez le détail de notre accompagnement dans ce livret.

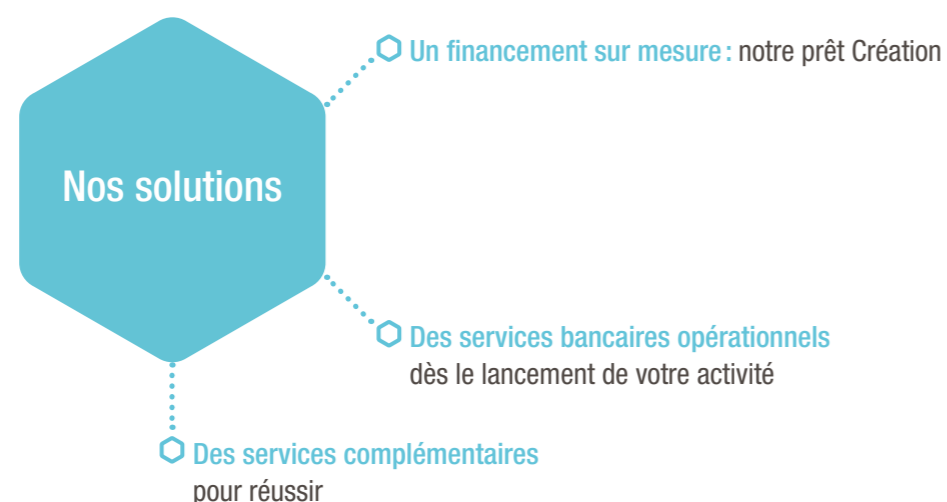


Étape 1

Vous avez horodaté sur le site des officiers publics ou ministériels

Vous préparez votre projet de création et vous souhaitez être accompagné par la Banque des Territoires

Nous vous proposons un ensemble de services pour concrétiser votre projet



Vous souhaitez bénéficier de notre accompagnement dès à présent ?

Remplissez notre formulaire de contact et recevez notre guide « Projet d'entreprise Créateur Notaire » de la part de votre interlocuteur référent. Ce guide vous aidera à formaliser votre projet d'entreprise, établir votre business plan et évaluer vos besoins de financements.

Contactez un interlocuteur

<https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/produit/96838>



Étape 2

Vous êtes sélectionné(e) par la Chancellerie

Vous poursuivez la structuration de votre projet après création

- recherche de vos futurs locaux,
- rencontres avec vos instances,
- échanges avec vos conseillers juridiques, comptables et votre SSII.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez tous les détails de notre prêt Création sur la page dédiée : <https://www.banquedesterritoires.fr/prest-creation-etude>



Étape 3

Vous êtes nommé(e) par la Chancellerie

Votre projet est finalisé et vous préparez le démarrage de l'activité de votre étude ainsi que l'ouverture de vos comptes

- Ouvrir des comptes réglementés pour les fonds de vos futurs clients
- Disposer d'un compte courant pour votre étude
- Souscrire des moyens de paiement et d'encaissement pour vos opérations et celles de vos clients
- Signer votre contrat de prêt et effectuer vos premiers tirages

- Compte de trésorerie rémunéré
- Compte de Disponibilités Courantes (affaires de moins de 3 mois)
- Compte de Dépôts Obligatoires (affaires de plus de 3 mois)
- Carte bancaire, virements, prélèvements, TPE, encaissements en ligne

Vos besoins

Nos solutions

Nos atouts

- Expertise** : nous sommes la banque du notariat depuis 1890
- Sécurité** : c'est le cœur de notre mission et notre priorité
- Digitalisation** : souscription à distance et e-signature
- Sur mesure** : une offre complète adaptée à tous vos besoins (comptes, prestations bancaires, financements)

Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez tous les détails de la gestion des fonds de tiers sur la page dédiée : <https://www.banquedesterritoires.fr/gestion-fonds-tiers>



Étape 4

Vous prêtez serment et démarrez votre activité

Tout est prêt pour le lancement de votre activité : vos services bancaires sont mis en place, vous investissez dans l'équipement de votre étude et vous gérez vos comptes d'activité avec la Banque des Territoires

- Consulter vos comptes et réaliser vos opérations bancaires (encaissements, virements...)
- Optimiser votre trésorerie : recevoir vos encaissements en toute sécurité au plus tôt et payer au plus tard
- Faciliter votre comptabilité et gagner du temps
- Financer vos investissements et faire face à vos charges durant la phase de démarrage de votre étude

- Solution d'encaissement par carte (TPE)
- Banque en Ligne : tenue de compte sécurisée
- Vous mobilisez votre prêt Création au rythme de vos besoins

Vos besoins

Nos solutions

Nos atouts

- Compatibilité** : vous accédez à notre Banque en ligne via REAL
- Simplicité** : le rapprochement bancaire est automatique
- Autonomie** : accès 7J/7, 24h/24, gestion en ligne des habilitations
- Oxygène** : des mensualités très légères les 2 premières années

Vous souhaitez en savoir plus ?

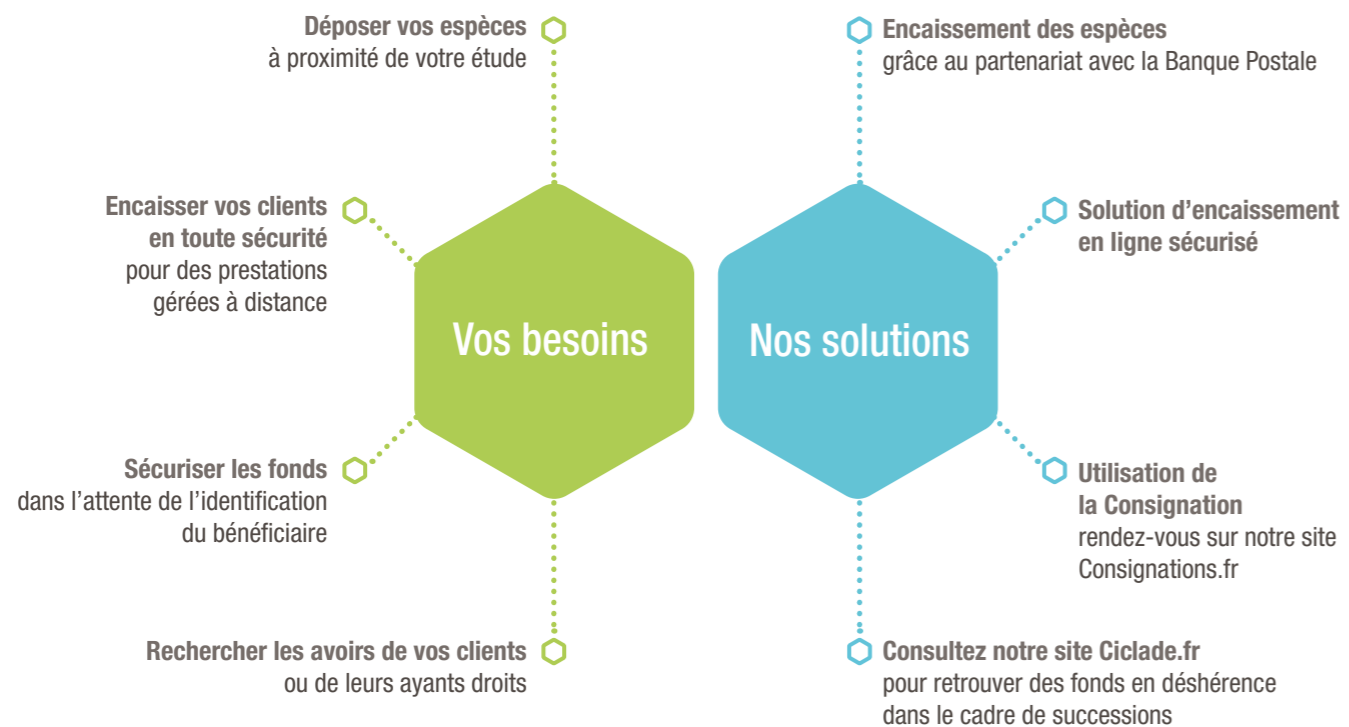
Découvrez tous les détails de la tenue de compte sur la page dédiée : <https://www.banquedesterritoires.fr/tenue-de-compte-professions-juridiques>



Et demain ?

Nous vous accompagnerons tout au long du développement de votre étude

Vous avez des besoins spécifiques liés à votre situation géographique ou aux préférences de vos clients ?
A chaque besoin, nous vous proposons une solution.



NOTES

Vous souhaitez en savoir plus ?

Toutes nos offres pour les professions juridiques :
<https://www.banquedesterritoires.fr/solutions-sur-mesures-professions-juridiques>





banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr